



Pau, le 25 septembre 2025

**Division 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Alice GUERRI  
Tél : 05 59 82 22 00  
Mél : [Alice.Guerri@ac-bordeaux.fr](mailto:Alice.Guerri@ac-bordeaux.fr)

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'éducation  
nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles publiques  
Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements  
spécialisés

Mesdames et messieurs les principaux de collège (siège  
de SEGPA, d'ULIS, de classe relais, d'accueil des élèves  
du voyage, référents scolaires)

**Pour communication immédiate à l'ensemble des  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

Monsieur l'adjoint à l'IA-DASEN pour le 1<sup>er</sup> degré  
**Pour information et communication aux CPD et  
chargés de mission**

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale

**Pour information et communication aux CP, référents  
scolaires, secrétaire CDOEA, ERUN et aux  
coordonnateurs école inclusive**

## **AFFICHAGE et DIFFUSION OBLIGATOIRE**

**Objet : Affectation sur poste adapté des personnels enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré - rentrée scolaire 2026**

**Références :** articles R 911-19 à R911-30 du code de l'éducation

**Annexe :** 1- modalités de connexion à la plateforme COLIBRIS via ARENA

La présente note a pour objet de vous informer des modalités d'accompagnement des personnels enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré confrontés à des difficultés de santé et de présenter les modalités d'affectation sur poste adapté au titre de la rentrée scolaire 2026.

Vous voudrez bien porter ces dispositions à la connaissance de tous les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré affectés ou rattachés administrativement dans votre structure. Il vous appartient également de transmettre la présente note aux personnels actuellement placés en congé de maladie ou en congé long.

### **I. Le dispositif d'affectation sur poste adapté**

L'affectation sur poste adapté est une situation **temporaire exceptionnelle**, destinée à permettre à l'agent rencontrant des **difficultés dues à son état de santé** de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude des fonctions prévues par son statut particulier ou d'envisager une activité professionnelle différente.

L'examen des demandes prend en compte deux critères : la situation médicale et le projet professionnel.

L'affectation sur poste adapté qui correspond à un accompagnement limité dans le temps ne peut être envisagée comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est la raison pour laquelle elle est attribuée au titre d'une année scolaire

seulement et n'est pas reconduite de manière automatique, ni systématique. Si la possession de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est prise en compte, elle ne donne cependant pas droit à un accès systématique et définitif au dispositif.

### **I.1 Les modalités et la durée d'affectation**

L'affectation sur poste adapté peut être de courte (PACD) ou de longue durée (PALD) :

- **l'affectation en PACD** est prononcée pour une durée d'un an. Elle peut être renouvelée à titre exceptionnel et la durée maximale ne peut pas dépasser trois ans ;

- **l'affectation en PALD** est d'une durée de 4 ans. Elle peut être renouvelée. Elle ne peut s'envisager qu'après une affectation en PACD. L'affectation en PALD dans l'académie de Bordeaux s'effectue auprès du CNED.

**L'agent reste titulaire de son poste uniquement durant la première année d'affectation sur poste adapté.**

L'affectation sur poste adapté implique que l'agent soit en capacité de pouvoir assurer le temps de travail et l'intégralité des missions exercées et donc que l'état de santé soit stabilisé. **L'agent affecté sur un poste adapté est soumis aux obligations réglementaires de service correspondant au nouvel emploi occupé.**

Ce temps de travail peut être aménagé au regard de l'avis du médecin du travail. **Une diminution du temps de travail, accordée sur avis du médecin du travail, ne peut être que dégressive et ne peut pas être pérenne.**

Un aménagement du poste de travail peut être mis en place pour les agents en situation de handicap, reconnu par la MDPH, sur préconisation du médecin du travail.

### **I.2 Le projet professionnel**

L'agent est affecté sur un poste en lien avec son projet professionnel et doit assurer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions. Dans cette perspective, toute demande doit être assortie d'un projet professionnel précisé lors de l'inscription dans Colibris. La construction et l'accompagnement du projet professionnel s'effectuent en lien avec le médecin du travail, l'assistante de service social en faveur des personnels et le conseiller mobilité carrière.

**L'agent peut être affecté dans un établissement scolaire du 2<sup>nd</sup> degré ou en service académique sur des fonctions administratives ou bien auprès du CNED selon le projet professionnel.**

L'état de santé doit être compatible avec les missions exercées. Le lieu d'affectation sur poste adapté est choisi en fonction du projet professionnel et des possibilités d'accueil, et peut conduire à une mobilité géographique.

### **I.3 L'affectation sur poste adapté au CNED**

**L'affectation sur poste adapté au CNED est prioritairement réservée aux agents présentant une pathologie invalidante.**

Les agents affectés sur poste adapté au CNED conservent leur résidence administrative au sein de l'académie de Bordeaux durant la période de cette affectation.

Les obligations de service des enseignants affectés au CNED s'appuient sur le référentiel des missions de l'enseignant au CNED. Les enseignants sont tenus de réaliser sur l'ensemble de l'année scolaire un ensemble de missions dédiées à l'accompagnement disciplinaire des élèves : évaluation individualisée, échanges individuels asynchrones, réunions d'équipes pédagogiques.

Les dispositifs de formation du CNED sont proposés sur des plateformes en ligne. Les cours et aussi les services d'accompagnement proposés aux élèves inscrits sont intégralement dématérialisés. En conséquence, j'attire votre attention sur **le format désormais exclusivement numérique des devoirs à corriger par les enseignants affectés au CNED.**

## **II. La procédure de candidature et le calendrier**

**La procédure est désormais dématérialisée et s'effectue directement en ligne sur la plateforme COLIBRIS.**

Vous trouverez, ci-après, le calendrier des opérations :

1	<b>La connexion à ARENA et à COLIBRIS</b> L'agent se connecte à ARENA via le site du rectorat de Bordeaux ou directement : <a href="https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena">https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena</a> ➤ consulter la fiche 1, en annexe	<b>Du jeudi 02/10/2025 au jeudi 06/11/2025</b>
2	<b>La saisie dans COLIBRIS</b> L'agent saisit <b>une seule demande</b> , via COLIBRIS, dans les cas suivants : - une demande de première affectation sur poste adapté ; - ou une demande de renouvellement d'affectation sur poste adapté (PACD ou PALD) ; - ou une demande de sortie du dispositif.	<b>Du jeudi 02/10/2025 au jeudi 06/11/2025</b>
3	<b>Le dossier</b> L'agent saisit sa demande sur COLIBRIS puis reçoit par courriel le dossier complété au format PDF <b>L'agent doit transmettre son dossier accompagné du certificat médical uniquement au médecin du travail par voie postale :</b> DSDEN des Pyrénées-Atlantiques A l'attention du médecin du travail Docteur Servane BONNO-JOUVIN 2 place d'Espagne 64038 Pau Cedex	<b>Du jeudi 02/10/2025 au jeudi 06/11/2025</b>
4	<b>Les entretiens</b> L'agent doit rencontrer le médecin du travail. Pour prendre rendez-vous, il convient de formuler la demande par courriel auprès du Docteur Servane BONNO-JOUVIN ( <a href="mailto:servane.bonno-jouvin@ac-bordeaux.fr">servane.bonno-jouvin@ac-bordeaux.fr</a> ), médecin du travail de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.  Il convient aussi de contacter l'assistante de service social en faveur des personnels de secteur pour un entretien : • Secteur Pau/Béarn : Madame CASAU au 05.59.82.22.17 • Secteur basque : Madame DUDOUET au 06.73.11.27.40 • Secteur Oloron/Orthez : Madame SICOT au 05.59.36.36.15  L'agent est reçu pour un entretien par la direction des services départementaux de l'éducation nationale.  L'agent est convoqué pour un entretien avec un conseiller mobilité carrière du rectorat.	<b>De novembre 2025 à mi-janvier 2026</b>
5	<b>La réponse à la candidature</b> Un courrier notifiant la réponse à la candidature est transmis à l'agent, <b>par courriel</b> , par la DSDEN 64.	<b>Fin février 2026</b>
6	<b>L'affectation</b> L'agent ayant reçu un avis favorable à une première affectation ou à un renouvellement d'affectation sur fonctions administratives est informé de son affectation, <b>par courriel</b> , par le bureau DARH2.	<b>Fin juin 2026</b>

Je vous remercie pour votre contribution à la mise en œuvre de ce dispositif d'accompagnement personnalisé des agents.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Dominique MALROUX

## Fiche 1 – Affectation sur poste adapté

### Les modalités de connexion à la plateforme COLIBRIS, via ARENA

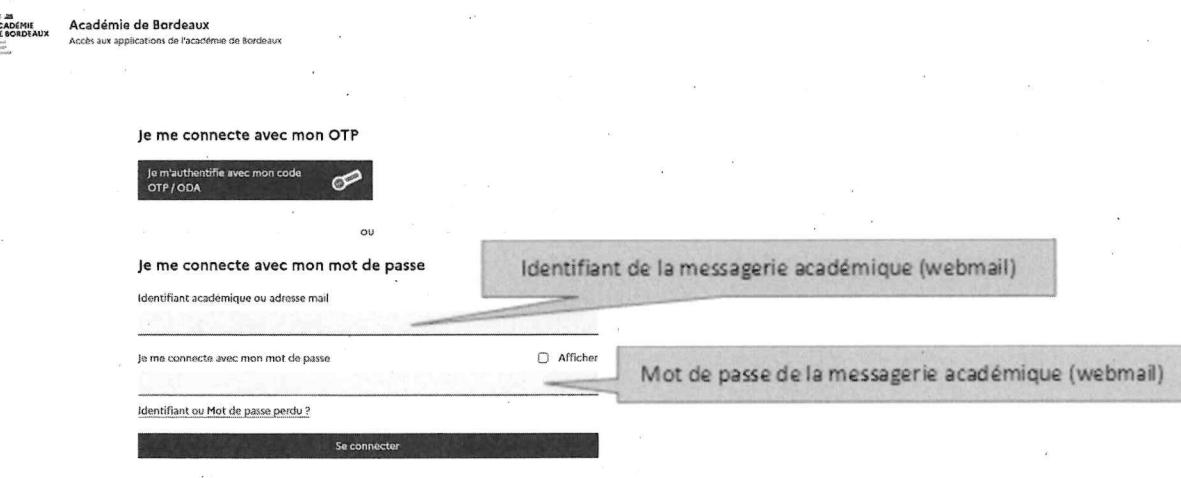
#### L'agent se connecte à ARENA

- Soit directement par le lien suivant : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena>
- Soit par le site du rectorat, par le menu « accès rapides » :



Il ne faut pas rechercher l'accès à « colibris » via un moteur de recherche internet (Google, Yahoo..)

#### L'agent se connecte sur ARENA avec son identifiant et son mot de passe de messagerie professionnelle



### INFO :

**L'agent peut contacter l'assistance, s'il rencontre des problèmes, d'ordre technique uniquement, pour se connecter à ARENA ou COLIBRIS**

- en saisissant une demande sur la plateforme AMERANA : disponible à l'adresse <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/amerana>
- ou accessible également depuis ARENA section « Support et assistance » :
  - sélectionner le menu « j'ai un problème » ;
  - saisir une demande (fenêtre page 1/2) ;
  - sélectionner le sujet « Démarches dématérialisées » et préciser le problème (fenêtre page 2/2).

### L'agent sélectionne dans ARENA : le menu « Enquêtes et pilotage », puis « Colibris- Portail des démarches »

**3**

The screenshot shows the ARENA menu on a computer screen. On the left, a vertical menu list includes: Scolarité du 1er degré, Scolarité du 2nd degré, Examens et concours, Gestion des personnels, Administration financière et comptable, Enquêtes et Pilotage, Formation et Ressources, Intranet, Référentiels et Outils, and Support et Assistance. An arrow points from the 'Enquêtes et Pilotage' item to the right. On the right, a larger list of options under 'Pilotage académique' includes: Aide au pilotage et à l'auto-évaluation, Archipel, APAE pour le 1er degré, Pilotage académique, ÉduConnect - MétéoStats, Colibris - Portail des démarches, Projet d' Etablissement et Rédaction du Contrat d'objectifs et EVALuation (PERCEVAL), and DÉsignation des Correspondants Académiques Des Etablissements (DECADE). The bottom right corner of the screen displays the text '© © MEN 2010 - Contact v2.1'.

### L'agent se connecte par le menu en haut à droite, avant de commencer à s'inscrire

**4**

The screenshot shows the Colibris login page. At the top left is the Académie de Bordeaux logo. The main header 'Colibris' is centered above a large dark grey banner. On the right side of the banner are two buttons: a large grey arrow pointing right labeled 'Connexion' and a smaller grey arrow pointing right labeled 'Inscription'. Below the banner, the word 'Colibris' is written in a large, white, sans-serif font. At the bottom of the page, there is a navigation menu with links: Accueil, Personnels d'encadrement, Premier degré, Second degré, Personnels BIATPSS, and Mes demandes.

L'agent se connecte en sélectionnant « je suis un utilisateur académique ou... »



**Colibris**

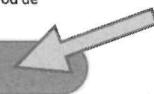
- Connexion
- Inscription

Accueil AESH, APSH, AED Personnels d'encadrement Premier degré Second degré Personnels BIATPSS Mes demandes

**5**

Je suis un utilisateur académique ou de l'administration centrale

**Se connecter**



OU

[Se connecter en tant qu'utilisateur externe](#)

L'agent sélectionne le menu « 2<sup>nd</sup> degré », et choisit la démarche : « Affectation sur poste adapté »



**Colibris**



Accueil Personnels d'encadrement Premier degré Second degré Personnels BIATPSS Mes demandes

**6**

**AFFECTATION SUR POSTE ADAPTÉ POUR LES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION CONFRONTÉ À DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ 2026/2027**

